

# Rapport d'activité MAPPP 2010

<i>Rapport d'activité MAPPP</i> .....	1
<i>2010</i> .....	1
I - Présentation de la MAPPP.....	2
I-1 Création et compétences :.....	2
I-2 Composition : .....	4
I-3 Chiffres-clés : .....	4
II - Activité en 2010 .....	5
II-1 Faits marquants de l'exercice.....	5
II-2 Connaissance et évolution du marché :.....	6
III Le marché du PPP en France.....	7
III-1 Les Projets de contrats de Partenariat au niveau des administrations centrales : .....	10
III-2 Les projets des Collectivités territoriales :.....	11
III-3 PPP et crise financière : la participation de la MAPPP à la mise en œuvre du Plan de Relance : .....	12
IV - Contacts avec autres institutions impliquées dans le développement des PPP & Coopération internationale .....	14
IV-1 Echanges d'expérience avec les autres organismes administratifs :.....	14
IV-2 Institut pour la Gestion Déléguée/CEFO-PPP : .....	14
IV-3 Coopération internationale : .....	15
V - Chantiers en cours et perspectives .....	16
V-1 Méthodologie et doctrine administrative : .....	16
V-2 Démarches sectorielles :.....	17
Annexe 1 : Avis rendus par la MAPPP en 2010 .....	20
Annexe 2 : Indicateurs d'activité .....	22

## **I - Présentation de la MAPPP**

### **I-1 Création et compétences :**

Créée par décret N° 2004-1119 du 19 octobre 2004 en application de l'ordonnance n° 2004-559 du 17 juin 2004 instituant les contrats de partenariat, la Mission d'appui à la réalisation des contrats de partenariat public-privé (MAPPP) a été installée le 27 mai 2005 par le ministre chargé de l'Economie, auquel elle est rattachée.

L'appellation « Mission d'appui », renvoie à la vocation de la MAPPP : celle-ci ne se limite pas à sa mission relative à l'évaluation préalable, mais doit constituer un outil d'information, de soutien et d'accompagnement pour toute administration publique engagée dans un projet de contrat de partenariat (CP). A ce titre, la mission d'appui a un triple rôle :

#### **1. Information & Promotion du nouvel outil auprès des acteurs concernés par différents canaux**

- Mise en place et animation d'un Site Internet: avec fiches pratiques et juridiques, liste des projets en cours, publication des avis correspondant aux contrats signés...
- Participation à la rédaction de diverses lettres professionnelles (Journal du Club des PPP, Lettre des PPP,..) sur les Partenariats Public-Privé...
- Colloques, conférences, manifestations diverses, ainsi qu'animation ou participation à des séminaires de formation ...
- Participation à divers groupes de travail sectoriels ou professionnels, et liaison avec le Groupe d'Etudes Parlementaire des PPP
- Par ailleurs, les collaborateurs de la MAPPP répondent quotidiennement au téléphone, par mail ou dans le cadre de rendez-vous à de très nombreuses demandes d'information et d'assistance émanant d'acteurs publics comme privés.

#### **2. Appui à sa mise en œuvre dans la préparation, la négociation et le suivi des contrats (côté personne publique)**

La MAPPP a pour vocation première d'apporter un appui méthodologique dans la préparation et la conduite des contrats de partenariat (CP) : elle peut à ce titre rendre une expertise sur l'économie générale de l'opération, le périmètre des missions à

confier au partenaire privé et aider la personne publique porteuse du projet à procéder à l'étude d'évaluation requise, sans pour autant se substituer aux conseils que celle-ci a recruté. La Mission apporte également un concours lors des phases d'attribution et de finalisation de ces contrats. Elle développe à cet effet des recommandations pratiques, diffusées sous forme de fiches méthodologiques sur son site. Le guide pratique « Les contrats de partenariats – Principes et méthodes » publié en mai 2005 comporte une série de lignes directrices pour la passation des contrats. Ce guide a été actualisé, complété en intégrant les retours d'expérience et mis en ligne sous sa nouvelle version (« Guide méthodologique ») en 2010.

Enfin, la Mission assure le suivi des contrats en cours et peut, sur la base du retour d'expérience sur les nouveaux contrats, proposer des évolutions de la réglementation en vigueur, comme ce fut le cas en 2008 et 2009.

### **3. Validation de l'évaluation préalable après vérification de l'éligibilité du projet au CP**

La MAPPP doit obligatoirement être saisie sur les projets de contrats de partenariat proposés par les administrations de l'Etat ou ses établissements publics, mais n'a qu'un rôle consultatif pour les collectivités territoriales ; dans ce dernier cas, son intervention peut cependant déboucher, sur leur demande transmise sous couvert du préfet, sur un avis formalisé.

Son avis est une condition nécessaire, mais non suffisante, à l'engagement d'une procédure de CP. Elle a également la responsabilité à l'issue de la procédure d'attribution (en application de l'art 9 de l'Ordonnance et du décret du 2 mars 2009) d'apprécier les conséquences sur les finances publiques d'un projet de contrat de partenariat au niveau de l'Etat et de recommander, ou non, au ministre de l'économie de donner son accord à la signature par le ministre ou le président de l'établissement public national concerné.

La compétence de la Mission s'étend également à l'ensemble des contrats complexes ou comportant un financement innovant dont elle peut être saisie, pour avis, par le ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

La loi n° 2008-735 du 28 juillet 2008 a procédé à une extension des compétences de la MAPPP, qui doit désormais également délivrer un avis sur les évaluations préalables aux baux de l'Etat conclus dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire constitutive

de droit réel, dont le loyer annuel est supérieur à un million d'euros annuels.

### **I-2 Composition :**

L'équipe de la Mission d'appui rassemble une dizaine d'experts, venus de différents horizons des secteurs public et privé, mais ayant en commun une expérience professionnelle variée, incluant des passages en entreprise ou au sein d'institutions financières.

Présidée par **Christophe BAULINET**, elle est animée par son Secrétaire général, **François BERGÈRE**, et comptait au 31/12/2010, les directeurs de projets suivants :

Jean-Yves GACON , Patrice MOURA, Thierry REYNAUD , Robert STAKOWSKI, Antoine TARDIVO, Michel SCIALOM et Michel COHEN. Sont venus s'ajouter à l'équipe en 2010 comme en 2009 , dans le cadre des actions d'aide au financement privé des PPP au titre du Plan de relance (cf infra en III-3), deux directrices de projets, spécialistes des questions de financement : Mmes Doris CHEVALIER et Charlotte LAVIT d'HAUTEFORT. Mmes BILLEBAULT et VASSEUR assurent le secrétariat et l'assistance.

L'équipe accueille par ailleurs de 3 à 4 stagiaires par an, étudiants en master ou en doctorat relevant de différents cursus d'enseignement supérieur, sur des thématiques juridiques et économiques.

La Mission s'appuie également sur un Comité d'orientation consultatif, composé de 37 membres, qui regroupe l'ensemble des acteurs institutionnels et professionnels intéressés au développement des partenariats (cf annexe 3). Ce comité chargé de proposer des thèmes d'analyse et de faciliter l'expression de l'ensemble des acteurs intéressés au développement des CP, s'est réuni en octobre 2010.

### **I-3 Chiffres-clés :**

- -Nombre d'opérations traitées : plus de 400 projets de CP à divers stades de la procédure ont été identifiés depuis la publication de l'ordonnance jusqu'à fin 2010 donnant lieu à 128 instructions d'évaluations préalables par la MAPPP, en cumul depuis l'origine.
- 36 avis émis sur la période janvier à décembre 2010 par la MAPPP
- 76 CP signés à fin 2010 pour un montant cumulé de travaux de 3.5 Md€

## **II - Activité en 2010**

### **II-1 Faits marquants de l'exercice**

L'année 2010 a été à bien des égards une année charnière dans l'histoire encore récente de la Mission d'Appui.

*Gouvernance de la Mission* : Si la stabilisation de la législation s'est traduite par l'absence de nouveaux chantiers normatifs, 2010 a vu le changement de président de la Mission, Christophe BAULINET succédant à Noël de SAINT-PULGENT à mi-année. Le nouveau président s'est vu confier une mission d'audit de l'organisation de la MAPPP, afin d'en identifier les points forts et faibles et plus particulièrement les modalités de pilotage de la structure et l'évolution de ses ressources humaines. Cet audit a débouché en octobre 2010 sur un rapport de mission, actant le rôle reconnu de la MAPPP dans le développement de ce nouvel outil qu'est le PPP et sa crédibilité auprès de l'ensemble des acteurs de la place. Le rapport était assorti de recommandations relatives à l'amélioration de la gouvernance et au renforcement des moyens, ces objectifs passant par la transformation de la Mission en service à compétence nationale, rattaché à la DG Trésor. Ces conclusions ont été validées par la ministre fin 2010 pour une mise en œuvre en 2011.

*Montée en puissance du marché des CP* : L'année 2010 a permis de doubler le stock des projets attribués (en valeur des investissements) avec notamment l'attribution du premier projet dans le domaine ferroviaire, qui se trouve également être le plus gros CP signé jusque là, le projet GSM-Rail signé par RFF en mai 2010 pour un montant d'investissement de 660M€. En amont, la MAPPP a émis 36 avis favorables à l'engagement de nouveaux projets en CP, soit un accroissement de 20% sur l'année précédente.

*Nouvelles règles de méthodologie* : la MAPPP a élaboré et mis en ligne au cours de l'année 2 clausiers-type : l'un pour les projets d'éclairage public, l'autre pour les Contrats de performance énergétique. Elle a également publié une nouvelle version de son Guide méthodologique des PPP intégrant les premiers retours d'expérience, ainsi qu'une nouvelle approche de prise en compte dans l'évaluation préalable comparative des avantages socio-économiques, ou non-financiers, liés notamment au décalage de calendrier dans la mise en service, selon qu'un ouvrage est lancé en mode classique ou en PPP. Enfin, une version améliorée et complétée du simulateur Excel pour l'analyse comparative a été

modélisée et mise en ligne par la MAPPP, permettant d'intégrer un module de valorisation des risques.

- Au plan de la Garantie d'Etat mise en place pour la durée du Plan de relance 2009-10, quinze dossiers de projet ont été instruits par la MAPPP avec le soutien de ses conseils juridique et financier et proposés au Comité de Garantie (composé, outre la MAPPP de la DG Trésor, de la Direction du Budget et de la Direction des Affaires juridiques de Bercy). Celui-ci a rejeté 8 dossiers, considérant qu'ils ne satisfaisaient pas au cadre légal prévu par la LFR 2009 ou qu'ils pouvaient mobiliser le financement requis sans le soutien d'une garantie d'Etat. Au final, seuls 7 dossiers ont été déclarés éligibles et un seul a véritablement débouché sur une mise en œuvre à la fin 2010 (cf infra en III-3).
- Le groupe de travail de place banquiers /assureurs / investisseurs/professionnels du BTP monté par la MAPPP et la DG Trésor, à la demande des ministres chargés de l'Economie et de la Relance, pour examiner les voies et moyens d'un financement des grands projets de PPP en mode obligataire a remis ses conclusions aux ministres en juillet 2010, préconisant la création d'un Fonds commun de Titrisation pour les CP d'Etat.
- Enfin l'année s'est terminée avec la publication le 16 décembre d'arrêtés précisant le traitement comptable des opérations de PPP dans les comptes des collectivités territoriales : ces arrêtés prévoient la prise en compte systématique de l'ouvrage à l'actif et de la dette correspondante au passif de la collectivité, signant ainsi la fin de l'ambiguïté qui avait pu prévaloir jusque là en matière d'impact des PPP signés sur les comptes publics des collectivités co-contractantes.

## **II-2 Connaissance et évolution du marché :**

La MAPPP continue de procéder à une identification aussi complète que possible des divers acteurs professionnels amenés à collaborer sur les contrats de partenariat : entreprises de BTP, exploitants potentiels (« facility managers »), les bailleurs de fonds (banques, fonds d'investissement en capital), agences de notation ou

sociétés d'assurance,... ainsi que les conseillers juridiques, financiers et techniques assistant le donneur d'ordre public.

-Parallèlement à cette démarche, la MAPPP a continué à nourrir une base de données, alimentée par un système de veille et de suivi de marché (en amont de la signature des contrats) qui complète l'analyse réalisée des contrats signés transmis à la MAPPP conformément à la loi. Elle contribue à alimenter en données relatives aux CP l'Observatoire des PPP (ou CEFO – PPP, cf infra).

Enfin, la MAPPP continue à assurer de nombreuses participations et interventions dans le cadre de manifestations professionnelles, colloques et conférences consacrés aux enjeux du marché des PPP. Au titre de la seule année 2010, la MAPPP a ainsi participé, en position d'intervenant à près de 100 colloques, forums, séminaires ou rencontres en tous genres touchant de près ou de loin le thème des PPP ; elle a ainsi apporté son soutien tout au long de la période aux conférences annuelles organisées par le groupe Les Echos, le groupe DII-The Economist, la Revue Parlementaire, ou aux Rencontres internationales des PPP, montées depuis 2007 par le « Club des PPP ». Cette instance de représentation, qui rassemble de nombreux acteurs professionnels des PPP bénéficie d'une participation active de la MAPPP, qui jouit en retour d'un accès privilégié aux parlementaires et élus locaux.

### **III Le marché du PPP en France**

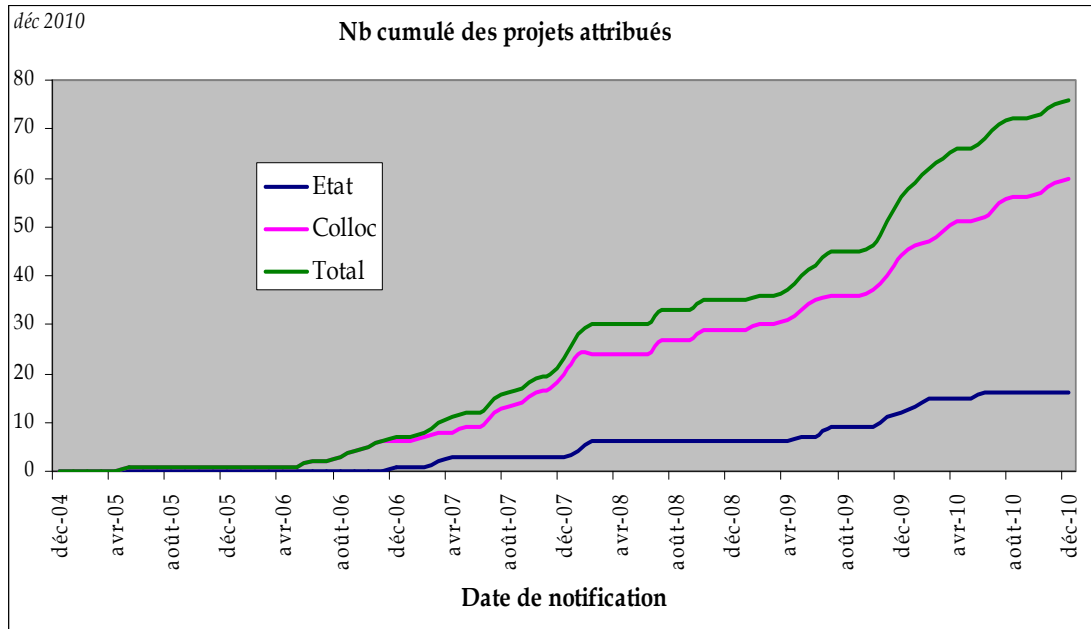
La période 2010 a été marquée par une montée en puissance régulière de l'activité liée au nouvel outil qu'est le CP, tant en nombre de projets signés qu'en volume d'activité.

Le stock global, en cumul depuis l'origine, des investissements générés par les projets signés en CP s'établissait à plus de 3,5Md€ à fin 2010, répartis moitié-moitié entre projets de niveau Etat et projets portés par les collectivités territoriales.

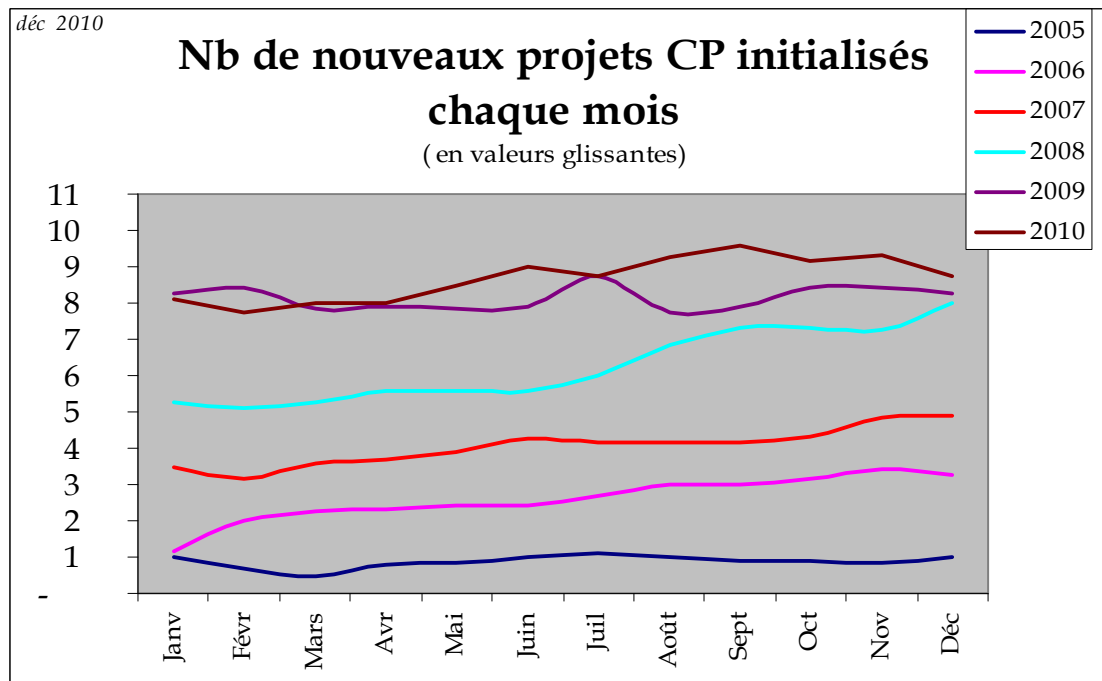
#### **Projets signés au 31/12/ 2010**

<b>BILAN</b>	<b>Etat</b>	<b>Col loc</b>	<b>Total</b>
<b>Nb de projets signés en 2010(flux)</b>	5	17	22
<b>Nb de projets signés à fin 2010(stock)</b>	17	61	78

La montée en puissance est continue, comme l'illustre le schéma suivant :



Après une période 2008-9 marquée par un certain ralentissement, le nombre de projets lancés- et attribués - par les collectivités publiques a recommencé à croître à partir de la fin 2009.



**Nouveaux projets lancés (au stade de l'évaluation préalable)  
en moyenne mensuelle**



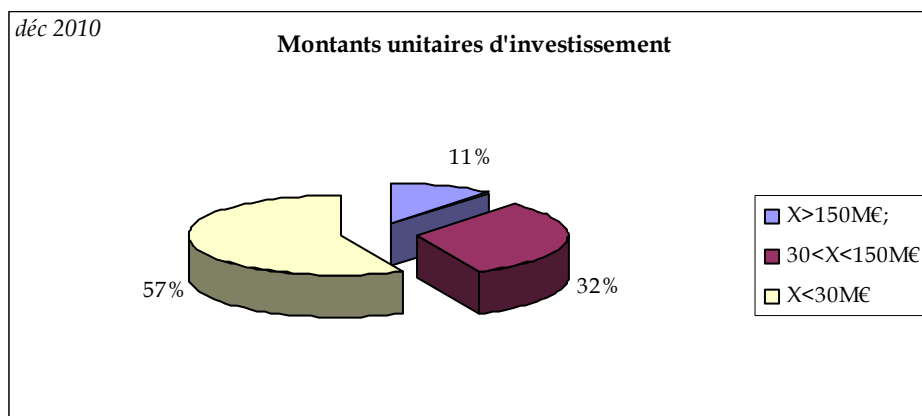
Les familles de projets les mieux représentées restent (par ordre décroissant en nombre de projets lancés ou en cours d'attribution) : les Bâtiments (administratifs, d'enseignement et, dépôts et centres techniques, prisons, casernes, hôpitaux,..), les équipements et aménagements urbains (éclairage public, voirie, signalisation tricolore, vidéosurveillance..), avant les projets à dominante énergétique (plateforme de production-distribution d'énergie, chaufferies-réseaux de chaleur,..) et les installations à caractère culturel (musées, théâtres,..) et sportif (stades, salles multi-usages, centres aquatiques. .)

En montant d'investissement généré par les CP signés, la croissance est encore plus marquée :

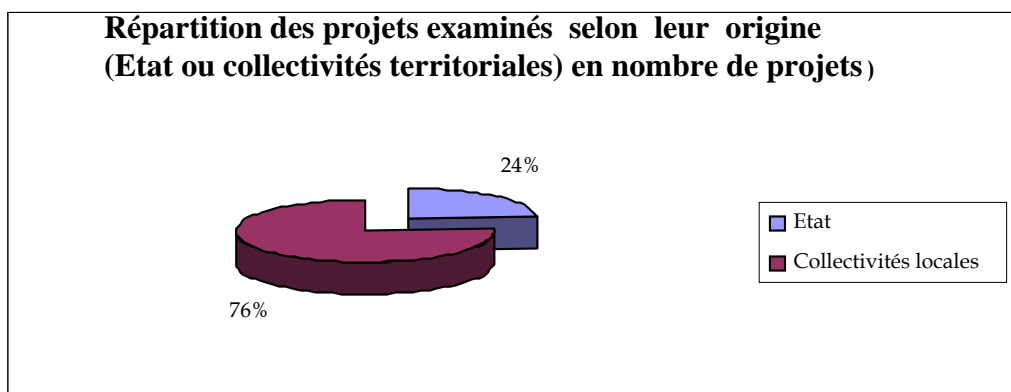
#### Investissements/PPP signés en M€HT

An	Total	Etat	Collectivités
2005		0	1
2006	155	70	85
2007	200	17	183
2008	804	330	474
2009	544	261	284
2010	1952	1094	858
<b>2005-2010</b>	<b>3657</b>	<b>1772</b>	<b>1885</b>

Cela est dû à une forte croissance des montants unitaires d'investissement, qui restent pour la plupart modestes, entre 30 et 40 M€ en moyenne, mais avec une forte dispersion (de 2 M€ à plusieurs centaines de millions d'euros)



Ce montant moyen relativement faible traduit la forte majorité de projets portés par les collectivités territoriales (plus des ¾ en cumul depuis l'origine)



### III-1 Les Projets de contrats de Partenariat au niveau des administrations centrales :

Depuis 2008-09 de nombreux de projets portés par des ministères ou établissements publics nationaux arrivent sur le marché. Aujourd'hui les CP concernant l'Etat ou ses établissements représentent 1/4 du nombre total de projets engagés mais près de la moitié des montants d'investissements générés, en forte croissance sur la période.

A la fin 2010, 22 projets concernant l'Etat ou ses établissements publics (y compris les établissements hospitaliers) avaient été signés pour un montant cumulé d'investissement de 1770 M€ (cf. tableau ci-dessous), dont 5 sur l'exercice 2010.

#### **Liste des CP Etats signés en 2010**

Personne publique	Secteur	Investissement (M€)	Signature
MEEDDM	Centres d'entretien et d'intervention routiers (CIE)	143	14-janv-10
TIC	GSM-R	660	18-févr-10

Bâtiment	Zoo de Vincennes	162	24-févr-10
Vidéosurveillance	Préfecture de Police (Paris)	74	08-juin-10
Plateforme logistique	APHM	55	22-nov-10
<b>5 projets</b>		<b>1094M€</b>	

L'année 2010 aura donc vu une accélération du rythme d'investissements générés par les CP Etat, avec notamment la signature du plus gros CP attribué à ce jour, le projet de communication sol-train GSM-Rail, pour plus de 600M€.

### III-2 Les projets des Collectivités territoriales :

A la fin 2010, 61 projets portés par des Collectivités territoriales avaient été signés pour un montant cumulé d'investissement proche de 1.9 milliard d'euros (cf. tableau ci-dessous), dont 17 au cours de l'exercice 2010.

#### **Liste des CP Collectivités locales signés en 2010**

<b>Personne publique</b>	<b>Secteur</b>	<b>Invest (M€HT)</b>	<b>Signature</b>
Longjumeau	Eclairage public	5.2	04-janv-10
CG Finistère	Internet HD	14	19-févr-10
CG Hautes Pyrénées	Internet HD	24	19-févr-10
CG Oise	Système aide à mobilité	8	06-mars-10
Châlons en Champagne	Parc des Expositions	46.4	27-mars-10
CG du Loiret	Collège bois	17	29-mars-10
CC Beaucaire	Eclairage public	3.5	29-avr-10
Verdun sur Garonne	Pont	11	30-avr-10
Marseille	Grand Stade	267	22-juin-10
Dijon CA	Tram	52	01-juil-10
Tarbes	Rocade de contournement	72	08-juil-10
Thiais	Eclairage public	18	20-juil-10
Région Centre	CPE Lycées	35.5	20-juil-10
Régie Electricité Vendée	Champs photovoltaïques	46.5	15-nov-10
Moissy - Cramayel	Eclairage public	4.7	15-nov-10
Pointe à Pître	Eclairage public		06-déc-10
Nice	Grand Stade	245	13-déc-10
<b>17 projets</b>		<b>858M€</b>	

### III-3 PPP et crise financière : la participation de la MAPPP à la mise en œuvre du Plan de Relance :

Dans le cadre du Plan de relance 2009-2010 axé sur l'investissement et afin de permettre la mise en œuvre effective des grands projets d'infrastructures et ouvrages publics en cours d'étude ou d'attribution, l'Etat a décidé d'apporter sa garantie au financement de projets dont la contractualisation était menacée par le manque de liquidité des établissements financiers. L'article 6 de la loi n°2009-122 du 4 février 2009 de finances rectificative confère au ministre chargé de l'économie la possibilité d'accorder sur la période 2009-2010 la garantie de l'Etat, à titre onéreux, afin de faciliter la mise en place de financements privés à long terme relatifs à des projets d'infrastructures publiques jugés prioritaires, dans le cadre de partenariats public-privé ou de contrats de concession. La garantie, dotée d'une enveloppe globale limitative de 10Md€, peut couvrir jusqu'à 80 % du montant de l'ensemble des prêts

Simultanément, deux autres leviers d'aide au financement des projets en PPP étaient adoptés :

- le Co-financement par les Fonds d'Épargne de la CDC des besoins de financement des partenaires privés pour un montant total de 8 Mds € sur la période 2009-2013, sous forme de prêts à très long terme (40 ans) consentis à des conditions de taux favorables
- Modalités de financement ajustables (qui permettent la remise d'offres non intégralement financées, à charge pour l'attributaire pressenti de compléter son tour de table financier pour atteindre 100% d'affermissement, à conditions de cout identiques),

#### **Mise en œuvre : 1<sup>er</sup> bilan au 31/12/2010 :**

- Au titre de la garantie d'Etat, 7 dossiers ont été déclarés éligibles (dont 1 abandonné depuis) : ↘ LGV – SEA(Tours-Bordeaux) , LGV – BPL (le Mans-Rennes), CDG Express, Eco taxe Poids lourds, Tram Train de La Réunion, ainsi que, à fin 2010, la LGV-CNM (Nimes-Montpellier) et Balard, pour un montant de dette cumulée à garantir supérieur à 3.5Md€.

8 projets ont été rejetés :Rocade Nord de Grenoble, A63, GSMR, Autoroutes ferroviaires atlantique et franco-italienne SICTOM de Guadeloupe ,contournement ouest de Strasbourg ( A 355) et Rocade Nord de Marseille ( L2).

Suite à l'abandon du projet Tram-Train de la Réunion, et à la décision des autres pouvoirs adjudicateurs concernés de ne pas demander la mise en œuvre effective de la Garantie au profit de leur projet, seul le dossier de la concession LGV-SEA restait en cours d'octroi à fin 2010, pour un

montant cumulé de 1460 M€, mais permettant un investissement global de 7Md€.

Si l'enveloppe globale de 10 Md€ n'aura donc été que très partiellement consommée, ce mécanisme aura néanmoins permis, par sa seule présence, de rassurer les acteurs privés sur la finançabilité de ces grands projets et de les inciter à participer jusqu'au bout aux procédures d'attribution programmées sur la période 2009-2010. Il aura assuré ainsi un niveau de concurrence satisfaisant et contribué, au travers du bouclage de ces investissements prioritaires, à l'objectif de relance par l'investissement public recherché par les pouvoirs publics.

- Prêts sur Fonds d'épargne CDC: environ 20 projets bénéficiaires ont été identifiés dont 7 déjà signés à fin 2010 (GSM-Rail, projets universitaires...)

- La plupart des AAPC de grands projets lancés à partir de 2009 ont prévu de faire appel au financement ajustable.

### **Au-delà du Plan de relance :**

La MAPPP a identifié un ensemble de projets en PPP (cf paragr.II-3), avec des besoins de financement à long terme de plusieurs dizaines de milliards d'euros en France d'ici 2020. Ces besoins considérables posent la question de la disposition des banques à en assurer le financement. Ils doivent pouvoir être couverts en s'appuyant sur :

- l'intérêt des investisseurs pour les actifs d'infrastructures, générateurs de cash flows stables et sûrs à long terme
- la qualité des contreparties publiques payeuses des PPP (avec le mécanisme des cessions Dailly acceptées)
- la Recherche et le Développement de financements de marché en complément des financements bancaires
  - Solutions obligataires, mais qui restent difficiles à mobiliser dès la période de construction compte tenu de leur rigidité
  - Solutions de refinancement après mise en service, adossées aux tranches Dailly acceptées : « covered bonds », véhicule de refinancement obligataire...

Au-delà de la crise actuelle, la capacité à diversifier et renouveler les sources de financement privé, en complément ou alternative au financement bancaire traditionnel pour ces projets menés en PPP sera en tout état de cause un élément-clé conditionnant la poursuite du développement de ce marché des PPP.

## **IV - Contacts avec autres institutions impliquées dans le développement des PPP & Coopération internationale**

### **IV-1 Echanges d'expérience avec les autres organismes administratifs :**

La MAPPP entretient des relations de travail et d'échange réguliers avec les organismes ou institutions suivants, également impliqués dans le développement ou la mise en œuvre des PPP :

- *DAF, DGA et DRES* (Ministère de la Défense)
- *SGIP* (Ministère de l'Enseignement supérieur)
- *MAINH/ANAP* (ministère de la santé)
- *APIJ* (ministère de la Justice)
- *Mission Intermodale d'expertise PPP et CGEDD(MEDDLT)*

La MAPPP considère qu'il est de sa responsabilité d'assurer la coordination et contribuer à l'harmonisation et la circulation des informations entre ces divers organismes et missions sectoriels dans le domaine des projets en contrats de partenariat. Elle a notamment co-animé en ce sens une réunion de l'ensemble des « task forces » sectorielles PPP en juin 2010

### **IV-2 Institut pour la Gestion Déléguée/CEFO-PPP :**

Parmi les nombreux groupes de travail et de réflexion organisés par l'IGD, la MAPPP a plus particulièrement participé à la réflexion sur les conditions d'harmonisation des règles comptables entre les partenaires publics et privés pour les PPP contractuels, ainsi qu'au groupe sur la question du devenir des personnels côté public en cas de transfert d'activités au partenaire privé.

La MAPPP est membre fondateur avec l'IGD depuis 2006 du Centre d'expertise français pour l'observation des PPP (CEFO-PPP), qui s'appuyant sur un réseau de partenaires professionnels, effectue le suivi du cadre de réglementation et du marché des contrats de partenariats et assimilables en France.

Elle a, à ce titre, apporté son concours actif à l'élaboration de fiches pédagogiques sur les premières opérations menées en CP et autres formes de PPP. Dans ce cadre du CEFO-PPP elle co-anime avec l'IGD une conférence mensuelle réunissant une trentaine de membres partenaires (entreprises, banques, cabinets de conseil, fédérations professionnelles...) pour diffuser et analyser

l'information relative aux opérations menées en PPP (CP et formes sectorielles). La base de données élaborée à cet effet sur l'ensemble du marché des PPP et mise à la disposition des membres du CEFO-PPP, rassemble les éléments-clés de chaque contrat à la signature (déroulement du dialogue compétitif, honoraires des conseillers divers, durée, montant et détails des coûts de la construction, montant des coûts d'exploitations, détails du loyer...) et sur sa durée, est très importante pour étayer les choix des acteurs professionnels du PPP. Elle fait l'objet d'une mise à jour semestrielle accompagnée d'un rapport de présentation préparé en liaison avec l'IGD. La MAPPP a par ailleurs contribué à alimenter le centre documentaire « **Services publics et partenariats public-privé** » du CEFO-PPP, qui regroupe près de 2000 documents papier concernant les services publics, les modes de gestion, les partenariats public-privé, principalement dans le contexte français, mais aussi celui des expériences étrangères.

La MAPPP a également participé avec l'IGD à la mise en place de l'Ecole des PPP (cf ci-dessous en V-1)

### **IV-3 Coopération internationale :**

Au plan international, la MAPPP a engagé plusieurs actions d'échange d'expériences sur une base multilatérale, dans le cadre de rencontres organisées par le groupe Banque Mondiale (sous l'égide du World Bank Institute) et l'OCDE (Direction de la gouvernance publique et du développement territorial) ainsi que sur une base bilatérale notamment avec ses homologues des task forces britannique (Treasury-Office of Government Commerce et Partnerships UK, rebaptisé « Infrastructure UK » fin 2009) et allemande (Partnerschaften Deutschland), ainsi qu'avec l'« Agence des PPP » du Québec. Ces contacts permettent de comparer aspects institutionnels et mode opératoire des agences en charge des PPP ainsi que les aspects budgétaires, finances publiques et comptables dans les pays concernés.

La MAPPP est associée aux travaux du Centre d'expertise européen des PPP (EPEC) créé à Luxembourg, sous l'égide de la BEI.

Elle a des contacts avec les institutions communautaires (Directions Générales du Marché Intérieur, des Transports et de l'Energie,...Eurostat). Elle a participé en 2009/10 aux réflexions organisées par le secrétariat général de la Commission sur l'amélioration des conditions de financement des réseaux

transeuropéens de transport (TEN-T). Elle reçoit régulièrement des délégations étrangères désireuses de mieux connaître le modèle français de PPP et participe à de nombreuses actions de coopération technique à l'étranger sous l'égide de l'ADETEF (opération de jumelage menée en liaison avec l'ADETEF pour le compte de la Commission en Bulgarie, actions bilatérales en Russie, Ukraine, Syrie, ...), missions de formation/information sur le système et le cadre français des PPP dans divers pays d'Europe de l'est, et du bassin méditerranéen.

## ***V - Chantiers en cours et perspectives***

### **V-1 Méthodologie et doctrine administrative :**

#### Aspects formation :

Participation à de très nombreuses actions de formation (et non plus seulement d'information) à destination des décideurs publics engagées par divers acteurs : CSTB, ENPC, CNFPT, IGPDE,...Le lancement, fin 2008, de l'École des PPP par la MAPPP et l'IGD, a été un succès. L'École des PPP est une association de la loi 1901 regroupant, outre la MAPPP et l'IGD, les universités Paris II Panthéon-Assas, et Paris X- Nanterre, ainsi que l'opérateur de formation ParisTech/École des Ponts. En 2010, outre une nouvelle promotion suivant le cycle complet, ont également été programmées des formations dédiées pour des magistrats et contrôleurs des juridictions financières (Cour et CRC) ainsi que pour des responsables du programme CAMPUS.

#### Aspects comptables :

Fondamentalement, le nouveau dispositif institué par les arrêtés du 16/12/2010 consiste à inscrire – généralement à partir de la date de mise en service - au bilan de la collectivité locale l'actif faisant l'objet du CP, ainsi que la dette correspondante au passif, là ou auparavant ces éléments d'information n'apparaissaient qu'en hors-bilan (annexe au compte administratif et budgétaire). Certes, ces informations étaient déjà retraitées et reclassées en équivalent Dette par les analystes financiers, agences de notation, banques et chambres régionales des comptes, pour les besoins de leur appréciation de la solidité financière des collectivités publiques concernées. Mais les choses sont désormais beaucoup plus claires, et pourraient avoir un impact sur les critères de décision de telle ou telle collectivité locale.



Il convient de noter que cette règle s'applique à partir du 1/1/2011, non seulement aux nouveaux CP, mais aussi au stock des contrats existants.

Reste à finaliser les normes correspondantes au niveau de l'Etat, la doctrine comptable actuelle et IPSAS prévoyant déjà que l'Etat inscrit les biens à son patrimoine si, et seulement si, il en contrôle le droit et les conditions d'utilisation et quand bien même il n'est pas toujours juridiquement propriétaire. Une nouvelle norme IPSAS 32, miroir de la norme de comptabilité privée IFRIC 12 est attendue à cet effet en 2011 et devra être transposée en droit comptable public français.

#### Aspects fiscaux :

Des réunions de travail tenues avec les différents services de la DLF ont permis de préciser divers points (taux de TVA applicables et de transfert de droit à déduction) à l'usage des porteurs de projets.

Aspects budgétaires : une collaboration suivie avec la direction du Budget (avec le « correspondant PPP » mis en place au sein de la 1<sup>ère</sup> sous-direction et avec les bureaux sectoriels) a été mise en place, tant sur les aspects de programmation que sur les aspects méthodologiques.

L'avis de la MAPPP a ainsi été sollicité sur la rédaction d'une circulaire relative aux PPP en cours d'adoption par la DB, comme il l'avait été pour la partie du « macroprocessus » n° 3 relatif à l'exécution de la dépense.

Aspects domaniaux : des réunions de travail tenues avec France-Domaine à l'occasion de questions soulevées par des projets particuliers ont permis de préciser de nombreux points relatifs à la gestion du domaine public dans le cadre des PPP, ainsi que les modalités d'intervention de France-Domaine dans la procédure.

## V-2 Démarches sectorielles :

### Secteur des Universités :

Le MESR a choisi l'outil PPP comme moyen privilégié de mise en œuvre de « l'opération campus », programme de restructuration immobilière de grande ampleur bénéficiant d'une dotation non consommable de 5 Mds € à laquelle s'ajoute le cas échéant la participation des collectivités territoriales.

A noter que trois CP universitaires (Paris 4, Paris 7 et Versailles St Quentin), indépendants de l'opération Campus, ont été signés en 2009. L'année 2010 a été marquée par la maturation des schémas

directeurs immobiliers et des programmes ; en fin d'année le premier avis positif de la MAPPP a été rendu sur un projet relevant de l'opération campus, celui de l'école de l'énergie porté par le PRES de Grenoble.

Autres secteurs :

Dans le secteur de la Justice, une méthodologie d'évaluation transversale a été développée conjointement avec l'APIJ pour les opérations réalisées en série (prisons, palais de justice).

De même, une convention a été passée avec l'Agence Nationale d'Appui à la Performance d'établissements de santé et médico-sociaux (ANAP) de façon à préciser les rôles respectifs de la MAPPP et de l'ANAP, dans le cadre de l'instruction des évaluations préalables aux contrats de partenariat, soumis à la MAPPP et aux baux emphytéotiques hospitaliers (BEH) soumis à l'ANAP pour les établissements de santé et les structures de coopération sanitaires.

Cette convention repose sur le fait que la méthodologie applicable aux baux emphytéotiques hospitaliers est désormais identique à celle applicable aux contrats de partenariat, depuis le décret n°2010-425 du 29 avril 2010. Considérant la proximité des projets conduits sous la forme d'un Contrat de partenariat ou d'un BEH et afin d'assurer une cohérence dans l'analyse des dossiers soumis, il a été convenu que l'ANAP sollicitera la MAPPP pour examiner les aspects juridiques et financiers des Rapport d'évaluation préalable des BEH dont elle a à connaître.

\*\*\*\*\*

# ANNEXES

- 1-Liste des avis rendus par la MAPPP en 2010
- 2-Indicateurs d'activité/Marché français des PPP

## Annexe 1 : Avis rendus par la MAPPP en 2010

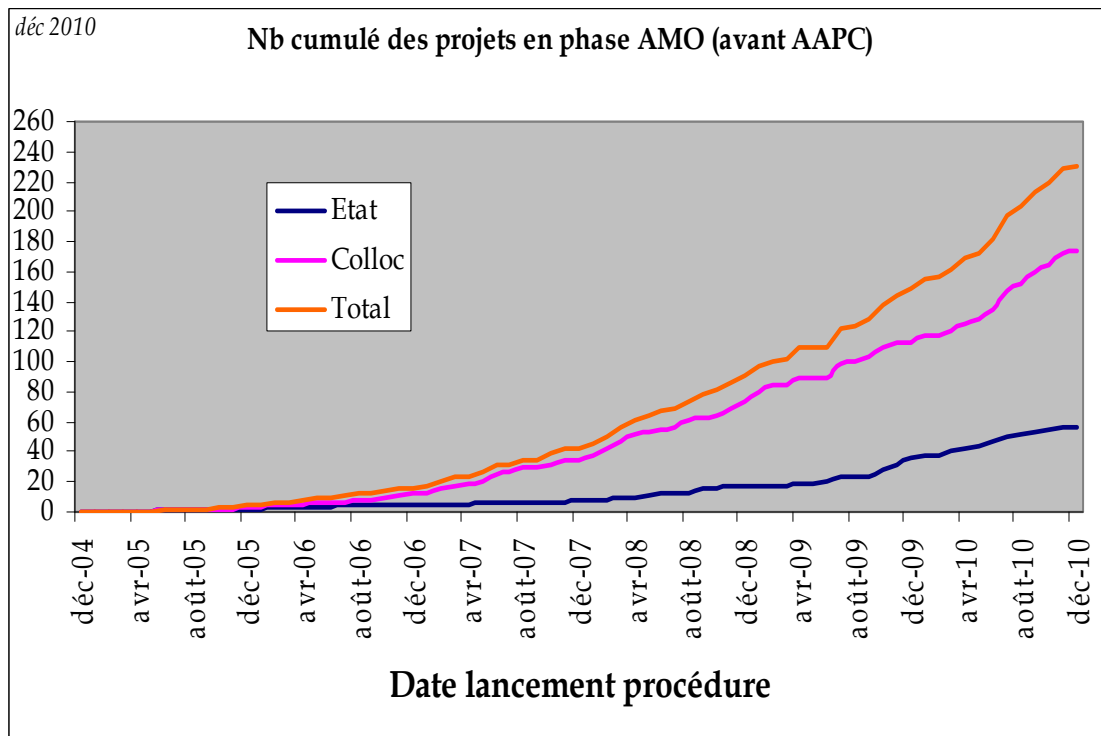
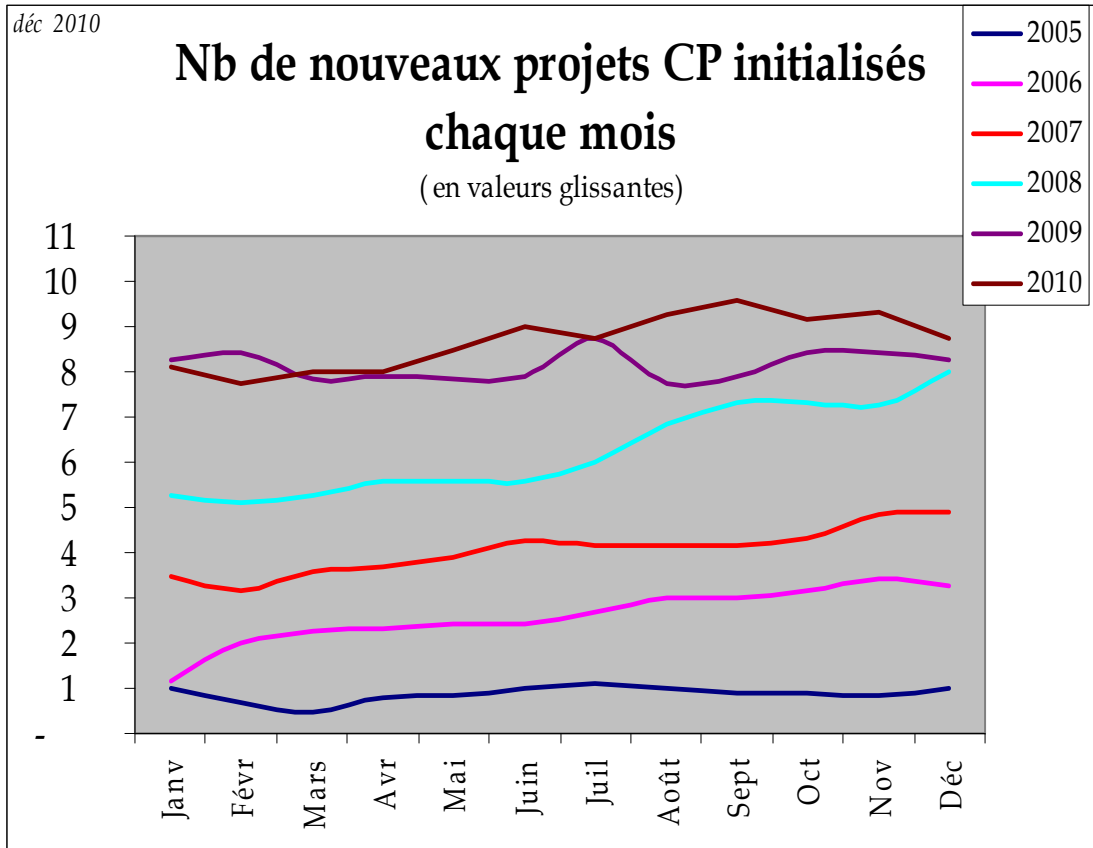
### 1-1 Avis relatifs aux projets de niveau Etat

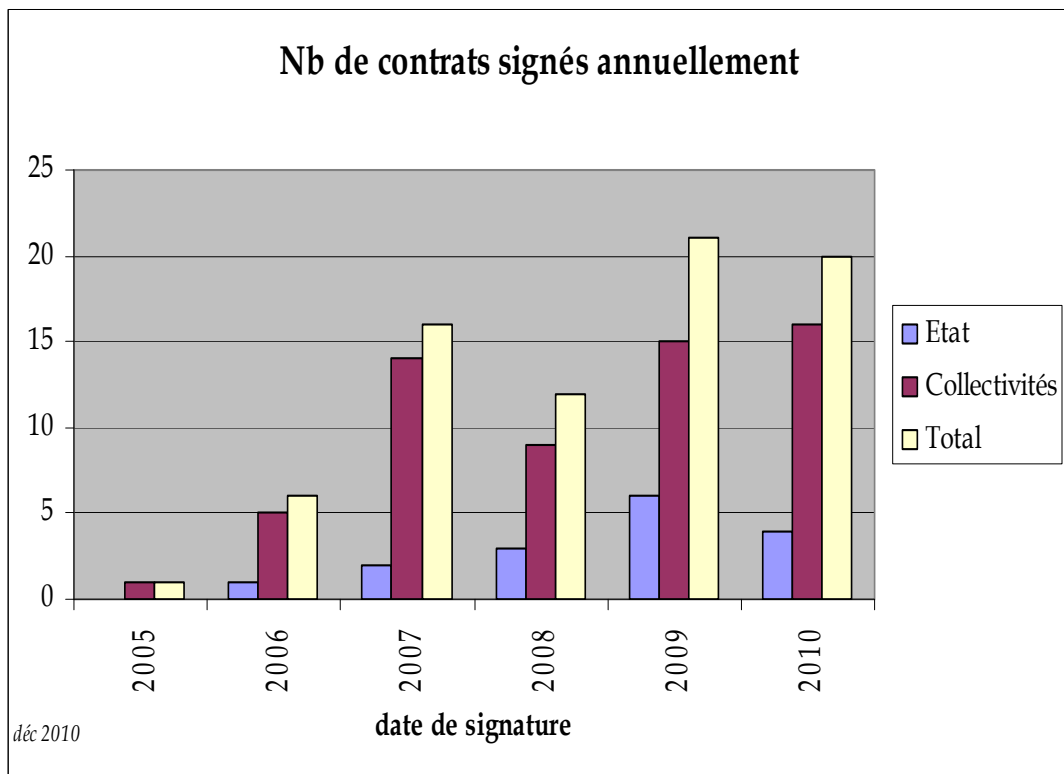
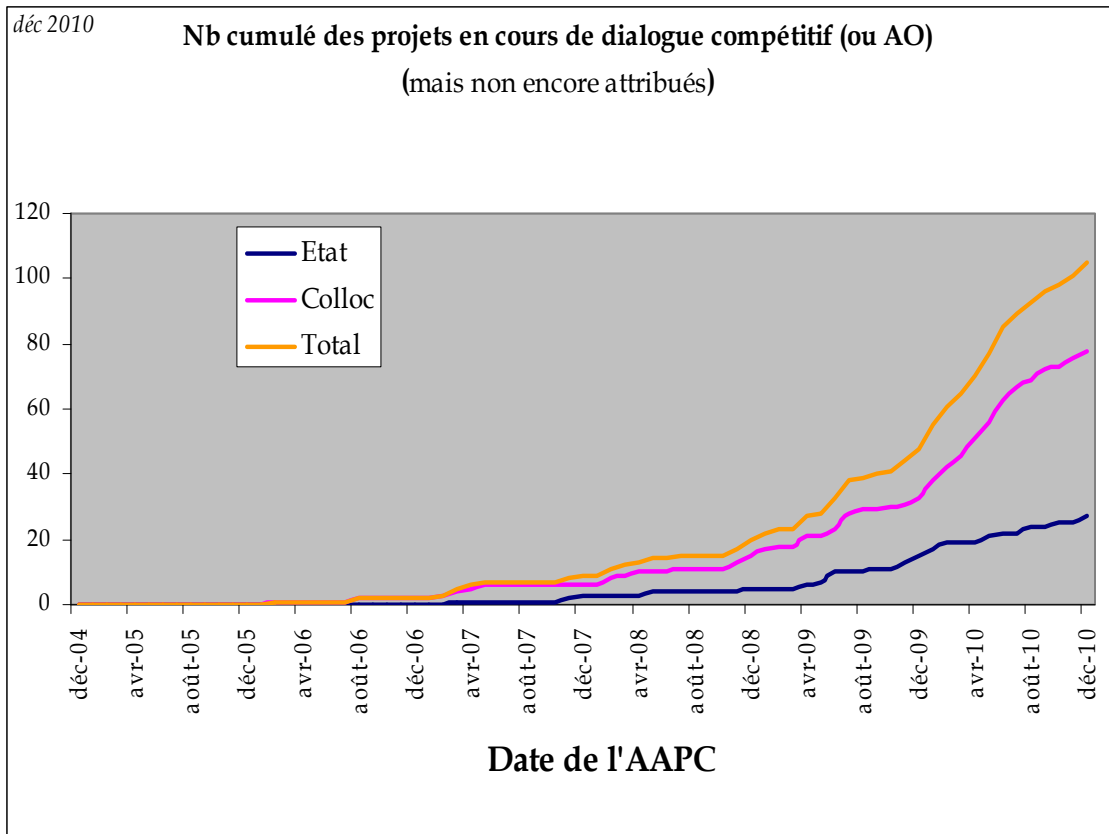
<b>2010-01</b>	<b>Palais de Justice TGI - Paris</b>
<b>2010-02</b>	<b>Pôle logistique hospitalier- Franche-Comté</b>
<b>2010-05</b>	<b>Réhab. énergétique- Caserne Chambéry/ Ministère Défense</b>
<b>2010-13</b>	<b>Gendarmerie(AOT-LOA) - Toulon La Valette</b>
<b>2010-19</b>	<b>Pôle énergie- CH Lunéville</b>
<b>2010-20</b>	<b>Pôle énergie- CH Niort</b>
<b>2010-21</b>	<b>EHPAD- CH Angoulême</b>
<b>2010-24</b>	<b>Lot A Prisons - Ministère de la justice</b>
<b>2010-25</b>	<b>Lot B Prisons (Beauvais )- Ministère de la justice-</b>
<b>2010-30</b>	<b>3 bâtiments- UGECAM Aquitaine</b>
<b>2010-31</b>	<b>Pôle Energie GREENER- Université de Grenoble</b>
<b>2010-35</b>	<b>Palais de justice-Caen</b>
<b>2010-36</b>	<b>Prison-Aix en Provence</b>

## 1-2 Liste des avis relatifs aux projets de niveau collectivités territoriales

<b>2010-03</b>	<b>Eclairage public-Onnaing</b>
<b>2010-04</b>	<b>Centre nautique-Commentry</b>
<b>2010-06</b>	<b>Eclairage public-Chécy</b>
<b>2010-07</b>	<b>Traitement des déchets-Syndicat Portes Provence</b>
<b>2010-08</b>	<b>Eclairage public-THD-Montauban</b>
<b>2010-09</b>	<b>12 pôles sociaux-CG33</b>
<b>2010-10</b>	<b>Salle Arena-Orléans</b>
<b>2010-11</b>	<b>Eclairage public - Arcachon</b>
<b>2010-12</b>	<b>Eclairage public - Bièvres</b>
<b>2010-14</b>	<b>Eclairage public- Bougival</b>
<b>2010-15</b>	<b>Voirie-Réseaux - Vaujours</b>
<b>2010-16</b>	<b>Salle multi-usages - Dunkerque</b>
<b>2010-17</b>	<b>Eclairage public- Chaumont</b>
<b>2010-18</b>	<b>Cité municipale- Bordeaux</b>
<b>2010-22</b>	<b>Equipements scolaires, sportifs et loisirs-Villeneuve d'Ornon</b>
<b>2010-23</b>	<b>Eclairage public - Baie-Mahault</b>
<b>2010-26</b>	<b>Collège - Mamers</b>
<b>2010-27</b>	<b>Eclairage public - Valenciennes</b>
<b>2010-28</b>	<b>3 piscines - Bassin d'Arcachon</b>
<b>2010-29</b>	<b>CPE Bâtiments municipaux -Nîmes</b>
<b>2010-32</b>	<b>Nouveau siège Département - CG58</b>
<b>2010-33</b>	<b>CPE Bâtiments municipaux -Ris-Orangis</b>
<b>2010-34</b>	<b>2 Collèges-Loiret</b>

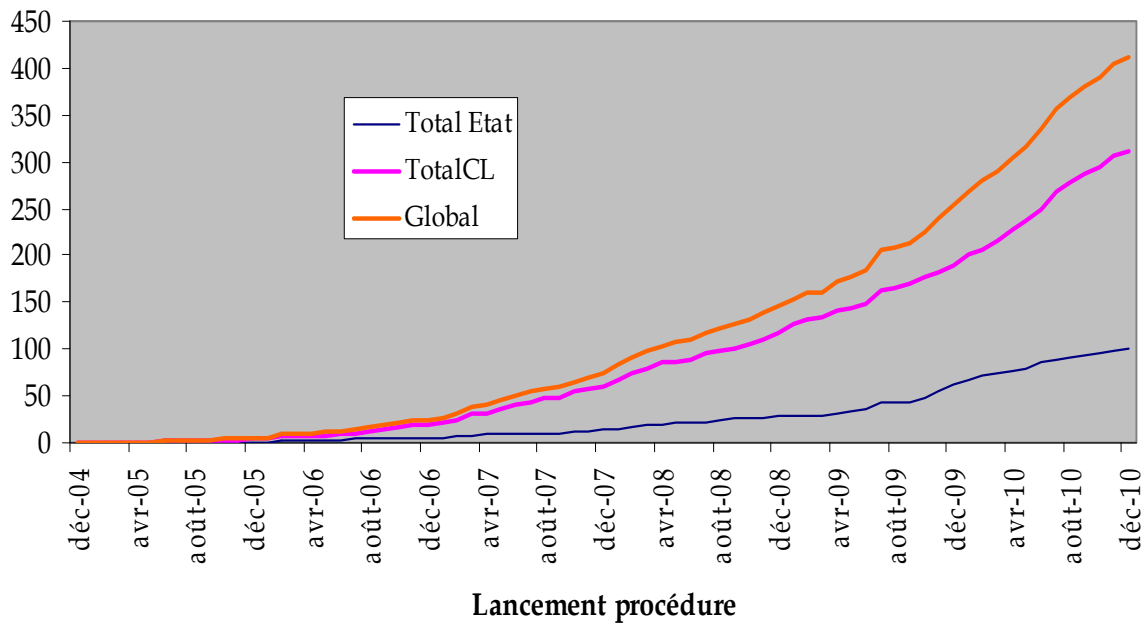
**Annexe 2 : Indicateurs d'activité**





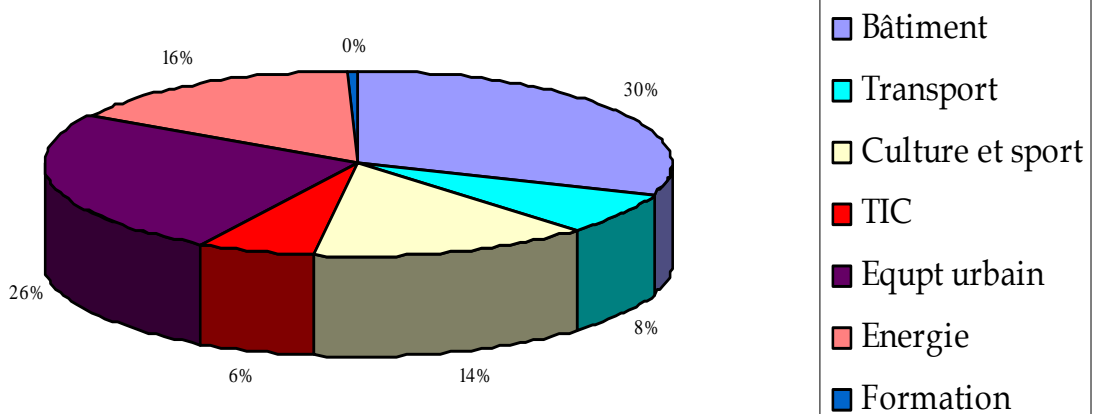
déc 2010

### Stock global de CP



déc 2010

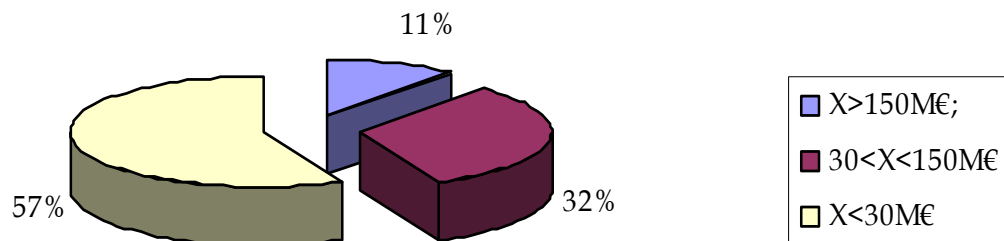
### Typologie





déc 2010

### Montants unitaires d'investissement



déc 2010

### Etat vs CL (en nombre de projets)

